



DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE NANTES

Service Interrégional de la Jauge

10, rue Charles Brunellière

44100 NANTES

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Dossier suivi par : Alain CRAPEZ / Michel PAIRRAUD

Téléphone : 02 51 84 33 40

Télécopie : 02 51 84 33 49

Mél : jauge-nantes@douane.finances.gouv.fr

ATTESTATION DE JAUGE

Il est certifié que le navire
battant pavillon français et immatriculé
a une jauge brute GT (U.M.S.) de
et une jauge nette NT (U.M.S.) de

MANAPANY
DI 929204
2666
799

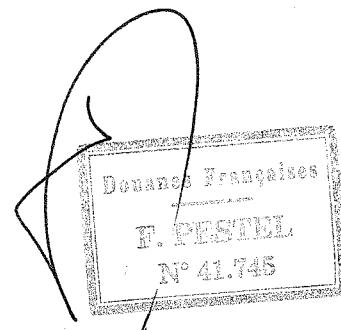
déterminée conformément à la Convention Internationale sur le jaugeage des navires de Londres de 1969.

Les caractéristiques principales de cette unité sont :

Longueur Hors Tout	Largeur	Creux
89,40 m.	14,50 m.	9,28 m.

Fait à Nantes le 2 avril 2010

P/Le Directeur Interrégional
Le Chef d'échelon



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT